

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à la prochaine réunion du Conseil Municipal qui aura lieu Salle du Conseil Municipal, en mairie :

Le mardi 11 avril 2023 à 20h

L'ordre du jour ainsi que la notice explicative vous sont transmis en annexe.

Comptant sur votre présence, veuillez agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Le Maire,
Alain SUSIGAN,



Rappel :

Conformément au CGCT, vous êtes informés des éléments suivants :

- Les pouvoirs n'entrent pas dans le calcul du quorum
- Chaque conseiller ne peut être porteur que d'un pouvoir
- Tout conseiller empêché d'assister à une réunion du conseil municipal peut donner à un collègue de son choix pouvoir écrit de voter en son nom (selon modèle Mairie à remplir par l' élu). Le pouvoir doit être transmis avant la séance.
- En cas de départ en cours d'instance, un pouvoir peut également être établi, en cours de séance et remis en mains propres. Aucun pouvoir blanc ne sera accepté.
- Si l' élu qui doit partir est déjà porteur d'un pouvoir, ce dernier n'est plus comptabilisé à compter du départ. L' élu qui donne un pouvoir avant la séance devra s'assurer de la présence tout au long de la séance de l' élu auquel le pouvoir est donné.
- Il appartient à l' élu qui donne pouvoir d'en informer celui qui reçoit le pouvoir.
- En cas d'absence à la réunion, merci de bien vouloir prévenir la direction par téléphone ou courriel.

ORDRE DU JOUR

FINANCES

- Affectation des résultats au BP 2023
- Attribution des subventions 2023 aux associations
- Vote des taux d'imposition 2023
- Vote du budget primitif 2023
- Convention partenariat CLCV
- Conventions d'objectifs et de moyens avec les associations